

**Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION**

**DELIBERATION BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE du mardi 10 octobre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 10 octobre, le Bureau communautaire de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par M. Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 10 heures, salle de la Sirène à Paimpol sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents :

LE MEAUX Vincent ; LE GOFF Philippe ; LE MOIGNE Yvon ; CONNAN Josette ; GUILLOU Rémy ; PUIILLANDRE Elisabeth ; CLEC'H Vincent ; LE GAOUYAT Samuel ; LOZAC'H Claude ; LE BARS Yannick ; PARISCOAT Dominique ; VIBERT Richard ; CHAPPE Fanny ; BILLAUX Béatrice ; CONNAN Guy ; DOYEN Virginie ; ECHEVEST Yannick ; JOBIC Cyril ; LE GOFF Yannick ; LINTANF Joseph ; RANNOU Hervé ; Marie-Thérèse SCOLAN.

Procurations : GIUNTINI Jean-Pierre à Samuel LE GAOUYAT ; PRIGENT Christian à Vincent LE MEAUX.

Absente excusée : GUILLOU Claudine



DELBU2023-10-097

Biodiversité et environnement - Convention de partenariat avec le Département des Côtes d'Armor en faveur des espaces naturels (2023-2025)

Depuis 1973, le Département des Côtes d'Armor mène une politique « Espaces Naturels Sensibles » sur l'ensemble du département pour répondre à des objectifs de connaissance, de protection, de gestion et d'ouverture au public. Ainsi, à l'échelle du Département un réseau de plus de 50 sites naturels protégés à forte valeur patrimoniale et des Maisons nature départementales ont été créés.

Cette politique est déclinée dans un schéma Espaces Naturels Sensibles (2015/2025), ainsi que par des plans de gestion sur les sites acquis ou gérés par le Département qui permettent de définir les enjeux, les objectifs et les actions conduites.

En parallèle, une des ambitions du projet de territoire de Guingamp-Paimpol Agglomération est de « Viser l'excellence environnementale pour gagner en autonomie » avec notamment deux objectifs : « Préserver la biodiversité et éduquer à l'environnement » et « Avoir une gestion raisonnée des espaces naturels ».

Le territoire de l'Agglomération est vaste et présente une vraie diversité de milieux et de paysages. Même si le besoin d'améliorer les connaissances faune/flore est présent sur certains secteurs, de nombreux enjeux sont déjà identifiés sur le territoire de l'Agglomération, notamment au niveau des trames verte et bleue. Pour répondre à ces enjeux et en cohérence avec le PLUi, l'Agglomération construit une stratégie en matière de protection des espaces naturels et de préservation de la biodiversité sur son territoire.

Ainsi, le Département des Côtes d'Armor et Guingamp-Paimpol Agglomération souhaitent s'associer dans une convention de partenariat dont les objectifs généraux sont de coordonner et de renforcer leurs actions en matière de préservation et de valorisation du patrimoine naturel.

Quatre axes de partenariats sont développés dans la présente convention :

- La connaissance et le suivi du patrimoine naturel pour hiérarchiser les enjeux de préservation et localiser les sites d'intervention prioritaire ;
- La gestion du patrimoine naturel pour assurer le bon état de conservation des milieux ;
- La stratégie foncière développée pour la préservation du patrimoine naturel ;
- La sensibilisation et l'éducation à l'environnement.

Cette convention est conclue pour une période de 3 ans (2023-2025). Il s'agit d'une convention de partenariat sans incidence financière. Pour assurer le suivi de la mise en œuvre des actions prévues, un comité technique composé des services concernés des 2 collectivités sera mis en place.

Au vu de ces éléments, les membres du Bureau communautaire, à l'unanimité décident :

- **De valider le projet de convention ;**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat avec le Département des Côtes d'Armor.**

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,
Vincent LE MEAUX

